



Primes RENOLUTION

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE REPARATION ET ADAPATION DE FENETRE (G2)

Version du 14/02/2024

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «Volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «Volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Complétez les montants (HTVA) correspondant aux travaux éligibles tels que compris sur la ou les factures.

- La fourniture, la main-d'œuvre et le placement concernant la réparation et l'adaptation de châssis existants _____, ___ €
- La fourniture, la main-d'œuvre et le placement de double ou triple vitrages (en verre) dans des châssis existants _____, ___ €
- Le démontage et l'enlèvement des décombres, les réparations éventuelles du châssis et de son étanchéité, le renforcement éventuel des charnières _____, ___ €

2. Dans le cas du remplacement de vitrage(s)

- Emplacement des nouvelles fenêtres :
 Façade avant Façade arrière Façade droite* Façade gauche*
* en regardant la façade avant
- Surface totale des nouvelles fenêtres (châssis existants + nouveaux vitrages) _____, ___ m²
- Est-ce que le nouveau vitrage installé est placé dans un châssis existant en PVC ? Oui Non
- Valeur Ug : m²K / W

2.1. Bonus vitrage acoustique :

- Est-ce que le nouveau vitrage installé est un vitrage acoustique (répondant aux exigences du guide) ? Oui Non
- Surface totale des vitrages acoustiques _____, ___ m²

3. Signature de l'entrepreneur·e

Fait le __ / __ / _____

À

Signature et cachet